

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Lundi 20 janvier 2014 à 16h00 à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 29 octobre 2013
 2. Préparation de la réunion de la CLE du 10 février 2014
 - *Approbation du compte-rendu de la CLE du 11 avril 2014*
 - *Approbation des attributions exercées par le Bureau par délégation de la CLE*
 - *Bilan 2013 – Programme et budget prévisionnel 2014*
 - *Modification des règles de fonctionnement*
 - *Questions diverses*
 3. Point sur la composition de la CLE
 4. Point sur la zone stratégique pour l'alimentation en eau potable de Bougé-Chambalud
 5. Point sur l'équipe technique
 6. Questions diverses
-

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 29 octobre 2013 est approuvé.
 - L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE est validé.
 - Les propositions de composition de la CLE suite aux fusions seront transmises par courriel aux membres du Bureau afin qu'ils puissent donner leur avis.
 - La zone de Bougé-Chambalud est retirée des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable de la nappe de Bièvre Liers Valloire.
-

1 Approbation du compte-rendu du 29 octobre 2013

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 29 octobre 2013 et précise qu'aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu.

Philippe MIGNOT met au vote le compte-rendu de Bureau du 29 octobre 2013.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>

2 Préparation de la réunion de la CLE du 10 février 2014

Bilan 2013 – Programme 2014

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le bilan 2013 ainsi que le programme et le budget prévisionnel 2014.

Claire MORAND fait remarquer que l'évaluation environnementale n'apparaît pas dans le programme prévisionnel 2014.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que la méthodologie déterminée pour réaliser l'évaluation environnementale a défini que la première étape aurait lieu lorsque les scénarios contrastés seraient aboutis, soit pas avant début 2015.

Franck DOUCET indique que l'Agence de l'Eau lui a dit que la concertation relative à la répartition des volumes prélevables serait prochainement engagée même si l'étude volume prélevables n'était pas validée.

Philippe MIGNOT rappelle que toutes les décisions sont prises en réunion de Bureau et que si une médiation a été engagée, c'est afin de pouvoir valider l'étude volumes prélevables avant de commencer la concertation.

Franck DOUCET signale que l'ADI est en désaccord avec les conclusions de l'étude volumes prélevables et qu'ils vont mandater un expert pour avoir des éléments supplémentaires en vue de la concertation. Il ajoute que le gel des prélèvements sur la base de la moyenne 2003 – 2009 entraînerait des restrictions importantes, que les surfaces irriguées qui étaient de 4 500 ha en 2009 représentent aujourd'hui 6000 ha et que les besoins en eau sont de 2000 m³ par hectare.

Christel CONSTANIN-BERTIN rappelle qu'il n'est pas prévu que la moyenne des volumes prélevés sur la période 2003 – 2009 correspondent à un volume maximum. Il a été envisagé d'utiliser une moyenne glissante afin de permettre plus de flexibilité mais cela sera étudié plus précisément lors de la phase de concertation.

Franck DOUCET demande pourquoi la période 2003 – 2009 a été prise comme référence.

Salvatore SAN FILIPPO rappelle que l'étude volumes prélevables correspond à un état des lieux qui doit permettre de faire des préconisations. Il demande si les membres du bureau sont d'accord avec cet état des lieux.

Christian NUCCI indique qu'il faut prendre en compte la période 2003 – 2009 proposée par le bureau d'études. Il ajoute que l'avis des irrigants est important et devra être pris en compte. Il rappelle également qu'il faut commencer à travailler sur la répartition des volumes notamment pour que les décisions ne soient pas prises par d'autres personnes.

Franck DOUCET indique qu'il va s'entourer d'experts pour arriver à la concertation avec des éléments concrets.

Jean-Pierre BARBIER indique que si la CLE a réalisé cette étude, c'est dans l'objectif d'avoir l'unanimité sur le constat. Or, il n'y a visiblement pas d'accord sur le constat. Il demande donc s'il ne serait pas nécessaire de faire un complément d'étude notamment car cette étude a été faite dans une période particulièrement sèche. Il souhaite savoir s'il existe une obligation légale à élaborer le SAGE et quelles seraient les conséquences s'il n'y avait pas de SAGE.

Jacques LIONET rappelle que s'il y a eu un projet de mettre en place un SAGE, c'est que l'ensemble des problèmes quantitatifs et qualitatifs nécessitaient une concertation entre tous les usagers. Si la gestion de l'eau sur le territoire se faisait sans SAGE, les acteurs locaux seraient moins associés.

Christian NUCCI rappelle que ce sont les élus du territoire qui ont souhaité la mise en place d'un SAGE afin de résoudre les problèmes liés aux inondations et à l'approvisionnement de l'eau et afin de réunir les différents usagers pour maintenir la nappe en bonne qualité. Il ajoute que l'objectif d'un SAGE est d'anticiper et de faire des propositions.

Freddy MARTIN-ROSSET estime qu'il y a besoin d'un SAGE et que, malgré les différences d'intérêts, il doit être possible de trouver des solutions. Il rappelle que ce sont les pluies d'automne qui rechargent la nappe et qu'elles ont été déficitaires sur la période 2003 – 2009, ce qui a entraîné une baisse de la nappe.

Franck DOUCET rappelle qu'il n'y a eu des restrictions de prélèvements sur la nappe qu'une seule fois en 2009.

Jean-Claude MONNET ajoute que le lac de Manthes a séché plusieurs fois et que cela était dû à une baisse du niveau de la nappe.

Jean-Pierre BARBIER précise qu'après 10 ans de période sèche, une année et demie de période humide a permis de recharger totalement la nappe. Il en conclut qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures drastiques.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que dans l'étude volumes prélevables, le bureau d'étude a fait des simulations à long terme qui montraient que quelques années à forte recharge suffisaient à enrayer une quinzaine d'année au bilan plus déficitaire. Elle ajoute que c'est pour cette raison qu'Artelia a conclu qu'il n'y avait pas de surexploitation chronique de la nappe.

Jean-Pierre BARBIER tient à souligner que les usagers craignent que le SAGE apporte des contraintes supplémentaires alors que les membres de la CLE n'élaborent pas le SAGE pour avoir des contraintes supplémentaires.

Philippe MIGNOT indique que si les membres du Bureau souhaitent refaire l'étude ou stopper l'élaboration du SAGE, il faut qu'ils le disent. Il ajoute que si une médiation a été engagée avec le soutien de l'Agence de l'Eau et si des financements complémentaires ont été négociés avec la Région, c'est dans l'objectif de valider l'étude volumes prélevables afin de pouvoir engager la concertation.

Franck DOUCET craint que si la concertation n'aboutisse pas, les résultats de l'étude volumes prélevables soient repris directement.

Philippe MIGNOT répond que s'il n'y avait plus de SAGE, les services de l'Etat prendrait la suite avec probablement moins de concertation. Il rappelle que le SAGE permet d'être proche du terrain et de pouvoir négocier.

Jean ROBIN-BROSSE souhaite que les propos des différents usagers soient pris en compte pour alimenter les débats. Il estime que l'arrêt de l'irrigation une année sèche ne résoudra pas les problèmes et croit à une interactivité entre les différents partenaires.

Franck DOUCET demande si la concertation peut être engagée avant la validation de l'étude.

Jacques LIONET rappelle que la CLE doit être composée au minimum de 50 % d'élus, au minimum de 25 % d'usagers ainsi que de représentants des services de l'Etat. Il indique que le SAGE permet donc que des décisions qui étaient prises par l'Etat puissent être prises par les élus. Il trouverait étonnant que le SAGE Bièvre Liers Valloire s'arrête alors qu'il avait été demandé par les élus. Il ajoute que si les difficultés sont trop importantes, le Préfet pourra être consulté.

Jacques LIONET indique qu'il ne faut pas considérer qu'il n'y pas de problème quantitatif sur la nappe de Bièvre Liers Valloire car il y a eu peu de restriction sur cette nappe ces dernières années. En effet, les restrictions sont essentiellement liées à ce qui est visible et donc aux cours d'eau. Il rappelle que l'objectif est de satisfaire les différents usagers et donc d'approuver le SAGE avec la quasi-unanimité mais que l'unanimité n'est pas obligatoire. Il ajoute cependant que le SAGE ne pourra pas permettre des augmentations de prélèvements pour tous les usagers et que l'objectif de la concertation est d'étudier avec les différents usagers les réductions possibles (ex : amélioration des rendements des réseaux...) et les actions qui peuvent être mises en place (ex : recharge de la nappe).

Olivier THIVIN demande si les usagers ont été consultés dans le cadre de la réalisation de l'étude volumes prélevables.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que les principaux usagers de l'eau ont été consultés au début de l'étude.

Jean-Pierre BARBIER demande s'il est possible de compléter les données de l'étude volumes prélevables.

Claire MORAND répond que les prélèvements ont été étudiés de 1997 à 2009 et que toute étude est faite à un instant t.

Jean-Pierre BARBIER s'interroge sur les résultats de l'étude si elle était faite actuellement (en période humide).

Claire MORAND estime que les conclusions n'auraient pas forcément été différentes.

Freddy MARTIN-ROSSET ajoute que les données utilisées sont fiables et que sur la nappe de Bièvre Liers Valloire, deux années peuvent inverser la tendance.

Jean-Pierre BARBIER indique que si la CLE souhaite permettre aux usagers d'avoir de l'eau, elle doit l'affirmer.

Franck DOUCET demande pourquoi il n'y a pas eu de volet économique dans l'étude volumes prélevables.

Philippe MIGNOT répond que l'étude volumes prélevables est un état des lieux technique et que le volet économique sera pris en compte lors de la concertation et après la concertation.

Philippe MIGNOT propose d'attendre les résultats de la médiation puis, si un accord est trouvé, d'engager la concertation.

➤ **Suite aux résultats de la médiation et si un accord est trouvé, la concertation pourra être engagée.**

➤ **Le bilan 2013 et le programme 2014 seront présentés en réunion de CLE.**

Budget prévisionnel 2014

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le budget prévisionnel 2014 (cf. diaporama).

Jacques LIONET demande si le budget prend en compte le 2nd poste de chargé de mission.

Philippe MIGNOT répond qu'il a été prévu à partir du mois de septembre.

➤ **Le budget sera présenté en réunion de CLE.**

Modification des règles de fonctionnement

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique qu'étant donné les différentes fusions qui ont eu lieu au 1^{er} janvier 2014, elle n'est pas sûre qu'il sera possible d'approuver la modification des règles de fonctionnement et qu'elle attend l'avis de la sous-préfecture.

Freddy MARTIN-ROSSET explique que la Communauté de Communes Rhône-Valloire a fusionné avec 3 autres Communauté de Communes de la Drôme pour former la Communauté de Communes Portes de DrômArdèche. Il précise que les structures n'ont pas disparu mais ont fusionné et qu'elles sont en attente de l'élection des représentants.

Jean-Pierre BARBIER indique que la Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers et la Communauté de Communes Bièvre Chambaran ont fusionné pour former Bièvre Isère Communauté.

Jacques LIONET rappelle que les règles de fonctionnement doivent être modifiées depuis deux ans.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que les règles doivent être votées dans de bonnes conditions pour ne pas risquer de recours pour vice de forme une fois le SAGE approuvé.

Jacques LIONET indique que si les règles de fonctionnement ne peuvent pas être approuvées lors de la prochaine réunion de la CLE, il faudra faire une réunion spécifique pour les valider.

Salvatore SAN FILIPPO fait remarquer qu'il est indiqué que chaque membre du Bureau peut s'entourer des collaborateurs et experts qu'il jugera utile d'associer. Il indique qu'il comprend donc que ces experts ne peuvent être présents que si le membre du Bureau est présent.

Jean-Pierre BARBIER confirme que les experts viennent uniquement pour accompagner un membre du Bureau.

➤ **Les règles de fonctionnement seront présentées en réunion de CLE en fonction de la réponse de la sous-préfecture.**

3 Point sur la composition de la CLE

Christel CONSTANTIN-BERTIN détaille les différentes fusions de collectivités qui ont eu lieu au 1^{er} janvier 2014. Elle indique que la CLE peut faire des propositions de répartition des sièges et qu'il pourrait être pertinent d'ajouter l'ADI 38 en tant que membre de la CLE (cf. diaporama).

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'il souhaiterait que la Communauté de Communes des Portes de DrômArdèche puisse avoir 2 sièges car en plus de la compétence « rivière », elle aura la compétence « assainissement collectif ». Il ajoute qu'il ne lui semble pas légitime que les structures des SCOT fassent partie de la CLE.

Philippe MIGNOT propose d'envoyer les propositions aux membres du Bureau par courriel afin qu'ils puissent réagir.

➤ **Les propositions de composition de la CLE suite aux fusions seront transmises par courriel aux membres du Bureau afin qu'ils puissent donner leur avis.**

4 Point sur la zone stratégique pour l'alimentation en eau potable de Bougé-Chambalud

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle les conclusions de l'étude des zones stratégique pour l'alimentation en eau potable (cf. diaporama) : 13 zones stratégiques ont été définies dont 3 zones d'intérêt futur ; celle de Bougé-Chambalud avait été proposée afin de tenter de conserver un espace préservé pour l'eau potable à l'ouest du bassin, sous réserve d'une bonne qualité de l'eau. Elle présente les différentes données de qualité de la nappe qui montrent des concentrations en nitrates élevées (40 à 55 mg/L) et des concentrations en produits phytosanitaires et en tétrachloroéthylène toujours inférieures aux normes pour l'eau potable. Elle précise que toutes les molécules utilisées sur les pommiers ne sont probablement pas analysées.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rapporte l'avis de l'ARS qui a précisé que cette zone était la plus viable dans la partie ouest du bassin versant, que la disponibilité en eau était importante sur ce secteur et que la qualité de l'eau était équivalente à d'autres captages du bassin. L'ARS estime important de conserver cette zone (cf. diaporama).

Jean-Pierre BARBIER ne comprend pas que l'ARS propose de conserver cette zone stratégique alors qu'elle ne remplit aucun des critères.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise qu'elle présente une bonne disponibilité en eau.

Gérard FORCHERON dit que pour reconquérir la qualité de l'eau de cette zone, il faudrait protéger toute la Valloire car l'eau vient de Beaucroissant. Il ajoute que des inondations peuvent se produire sur cette zone.

Jean PIN indique que sur le captage d'Albon, le SIEP Valloire Galaure met actuellement en place un programme de restauration de la qualité de l'eau avec les agriculteurs et que cela se passe très bien. Il souligne qu'il est important de restaurer la qualité de l'eau de la nappe.

Salvatore SAN FILIPPO indique que les concentrations en tétrachloroéthylène sont moins élevées que celles qui avaient été annoncées.

Gérard FORCHERON répond que les concentrations en tétrachloroéthylène ont diminué mais que les concentrations les plus élevées doivent être au fond de la nappe. Il ajoute que le maintien de cette zone pourrait entraîner la disparition des exploitations agricoles alors que la pollution ne provient pas de cette zone.

Jean-Pierre BARBIER indique que conserver cette zone stratégique apporterait trop de contraintes alors qu'elle n'est pas utilisée actuellement pour l'eau potable.

Jean ROBIN-BROSSE indique que la réglementation générale est de plus en plus contraignante et qu'il ne faut donc pas en ajouter.

Jacques LIONET rappelle que l'objectif est d'avoir les accords les plus unanimes possibles et que si la grande majorité des membres du Bureau souhaite le retrait de cette zone stratégique, cela peut être envisagé. Il rappelle que le maintien de cette zone permettrait de maintenir une zone préservée pour les besoins futurs en eau potable à l'ouest du bassin versant et qu'il y serait donc favorable.

Philippe MIGNOT évoque les trois solutions possibles : soit un maintien de la zone stratégique de Bougé-Chambalud (proposition 1), soit un maintien de la zone stratégique de Bougé-Chambalud en attendant des analyses supplémentaires pour détecter les molécules utilisées sur les pommiers (proposition 2), soit un retrait de la zone stratégique de Bougé-Chambalud (proposition 3). Il propose de voter pour ces différentes propositions.

➤ **Le Bureau, à l'unanimité moins un vote en faveur de la proposition 2 et une abstention, décide de retirer la zone de Bougé-Chambalud des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable de la nappe de Bièvre Liers Valloire.**

5 Point sur l'équipe technique

Philippe MIGNOT propose une évolution des carrières de Karima BENHIBA et Christel CONSTANTIN-BERTIN.

➤ **Cette proposition est approuvée.**

6 Question diverses

Laurent MURGAT indique qu'un article paru dans le magazine les Actus de Bièvre Chambaran de décembre 2013 désigne les pisciculteurs comme responsable de 80% des prélèvements souterrains sur le territoire de Bièvre Chambaran. La Pisciculture Murgat a donc demandé un rectificatif à la Communauté de Communes mais celle-ci n'envisage de le faire qu'après les élections.

Jean-Pierre BARBIER répond qu'un rectificatif pourra être intégré au 1^{er} numéro du journal de la Communauté de Communes de Bièvre Isère qui sera publié avant les élections.

Philippe MIGNOT indique que le chiffre annoncé pour la pisciculture Murgat n'est présent dans aucune étude du SAGE alors que le magazine fait référence aux « études SAGE pour les usages exonérés ». Il ajoute que le Président de la CLE avait demandé à ce que la chargée de mission de la CLE soit associée à ce travail, ce qui n'a jamais été fait.

La séance est levée à 18h20.

Le Président,
Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes – Président de la CLE
BARBIER Jean-Pierre	Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers
FORCHERON Gérard	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
GUIZARD Laurent	UNICEM
LIONET Jacques	Mission Inter Service de l'Eau (MISE) Isère - DDT
MARTIN-ROSSET Freddy	Communauté de Communes Rhône-Valloire
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
MORAND Claire	Agence de l'Eau RM&C
NUCCI Christian	Conseil général de l'Isère
ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA
THIVIN Olivier	Communauté de Communes Bièvre Chambaran
DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
EYDANT Lionel	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
KINDIGER Pascale	Communauté de Communes Porte de Drômardèche
MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs su Sud-Est
PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
POURRAT Blandine	Communauté de Communes Bièvre Isère
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE SAGE Bièvre Liers Valloire
BENHIBA Karima	Secrétaire de la CLE SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
BECT Gérard	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
GARCIA Basile	DDT de la Drôme
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon

Etaient absents :

Nom Prénom	Organisme
DYE Maurice	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV